

**SOCIÉTÉ CANADIENNE D'ÉVALUATION
SECTION DE LA CAPITALÉ NATIONALE**

ÉTATS FINANCIERS

30 JUIN 2012

CONTENU

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS INDÉPENDANTS

ÉTATS FINANCIERS

BILAN

3

ÉTAT DES OPÉRATIONS ET ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS

4

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

5

ÉBAUCHE

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS INDÉPENDANTS

Aux membres de la

SOCIÉTÉ CANADIENNE D'ÉVALUATION - SECTION DE LA CAPITALE NATIONALE

Rapport sur les états financiers

Nous avons vérifié les états financiers de la **SOCIÉTÉ CANADIENNE D'ÉVALUATION - SECTION DE LA CAPITALE NATIONALE**, qui comprend le bilan au 30 juin 2012, l'état des opérations et l'évolution des actifs nets pour l'exercice terminé à cette date ainsi qu'un résumé des principales conventions comptables et des divers renseignements explicatifs.

Responsabilité de la direction au sujet des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers selon les principes comptables généralement reconnus au Canada et du contrôle interne requis défini par la direction visant à permettre la préparation d'états financiers exempts de toute inexactitude importante consécutive à la fraude ou à l'erreur.

Responsabilité des vérificateurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion au sujet des états financiers en nous appuyant sur notre vérification. Nous avons effectué notre vérification selon les normes généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que nous nous conformions aux exigences éthiques et que nous planifions et effectuions une vérification dans le but d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'inexactitude importante.

Une vérification comprend la mise en place de procédures visant à obtenir les pièces justificatives correspondant aux montants et aux déboursés déclarés dans les états financiers. Les procédures retenues dépendent du jugement du vérificateur, qui évalue notamment les risques d'inexactitudes importantes des états financiers consécutifs à la fraude ou à l'erreur. Pour définir l'évaluation des risques, le vérificateur tient compte du contrôle interne s'appliquant à la préparation et à la présentation fidèle des états financiers de l'organisation afin de concevoir des procédures de vérification convenant adéquatement aux circonstances mais qui ne visent pas à exprimer une opinion au sujet de l'efficacité du processus de contrôle interne de l'organisation. La vérification suppose aussi l'évaluation de la pertinence des politiques comptables utilisées et le caractère raisonnable des estimations comptables effectuées par la direction, ainsi que l'évaluation de la présentation générale des états financiers.

Nous croyons que les pièces justificatives que nous avons obtenues sont suffisantes et pertinentes pour fournir la base de notre opinion de vérificateurs.

Opinion

À notre avis, ces états financiers représentent de manière juste et dans tous les aspects importants, la situation financière de la **SOCIÉTÉ CANADIENNE D'ÉVALUATION - SECTION DE LA CAPITALE NATIONALE** au 30 juin 2012, ainsi que ses résultats d'exploitation et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, selon les principes comptables canadiens généralement reconnus.

Cabinet professionnel de comptables agréés Parker Prins Lebano

Autorisé à la pratique de la comptabilité publique par l'Institut des comptables agréés de l'Ontario

Ottawa, Ontario 11 septembre 2012

SOCIÉTÉ CANADIENNE D'ÉVALUATION - SECTION DE LA CAPITALÉ NATIONALE
BILAN AU 30 JUIN 2012

	2012	2011
ACTIFS		
ACTIFS À COURT TERME		
Encaisse	37 321 \$	2 252 \$
Placements de trésorerie	27 970	27 823
Comptes débiteurs	14 484	36 769
Montants à recevoir de la SCÉ (note 5(a))	2 783	2 793
Frais payés d'avance	608	1 048
	83 166 \$	70 685 \$
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Comptes créditeurs et charges à payer	9 780 \$	22 873 \$
ACTIFS NETS		
Actifs nets affectés à l'interne (note 4)	35 000	22 000
Actifs nets non affectés	38 386	25 812
	73 386	41 812
	83 166 \$	70 685 \$

ÉBAUCHE

_____ Directeur _____ Directrice

SOCIÉTÉ CANADIENNE D'ÉVALUATION - SECTION DE LA CAPITALE NATIONALE
ÉTAT DES OPÉRATIONS ET ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS
ACTIFS POUR L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2012

	2012 Budget	2012 Réel	2011 Réel
RECETTES			
Quote-part des cotisations des membres	8 484 \$	11 533 \$	11 277 \$
Frais d'inscription aux cours	117 800	77 427	119 046
Journée d'apprentissage annuelle	50 750	58 042	68 403
Petits déjeuners-causerie	349	531	274
Intérêts	111	147	160
	177 494	147 680	199 160
DÉPENSES			
Administration	23 592	18 278	26 277
Services aux membres	434	454	426
Site Web	3 699	2 920	3 623
Frais d'inscription aux cours	74 833	53 175	88 441
Journée d'apprentissage annuelle	43 112	37 310	60 288
Petits déjeuners-causerie	9 337	9 969	7 109
	155 007	122 106	186 164
EXCÉDENT DES RECETTES SUR LES DÉPENSES	22 487	25 574	12 996
ACTIFS NETS, DÉBUT DE L'EXERCICE	47 812	47 812	34 816
ACTIFS NETS À LA FIN DE L'EXERCICE	70 299 \$	73 386 \$	47 812 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

1. OBJECTIF DE L'ORGANISME

La Société canadienne d'évaluation - Section de la Capitale nationale est une section locale pleinement reconnue de la Société canadienne d'évaluation jouissant de tous les droits et privilèges et assumant toutes les obligations qui s'y rattachent, suivant les dispositions des Lettres patentes et du Règlement codifié de la Société.

Outre l'appui apporté à la réalisation des objectifs de la Société, la Section exécute un programme de réunions, colloques, activités de perfectionnement professionnel et autres activités sur l'évaluation de programmes pour les membres de la Société.

La Société canadienne d'évaluation - Section de la capitale nationale est un organisme sans but lucratif qui n'est pas constitué en personne morale et n'est pas assujéti à l'impôt sur le revenu.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

COMPTABILISATION DES RECETTES

La Section suit la méthode du report pour comptabiliser les cotisations. Les cotisations affectées sont comptabilisées comme des recettes, au cours de l'exercice durant lequel les dépenses afférentes sont engagées. Les cotisations non affectées sont comptabilisées comme des recettes, au moment de leur réception ou lorsqu'elles deviennent recevables, si on est raisonnablement assuré de percevoir ce montant.

Les revenus de placement affectés sont comptabilisés comme des recettes au moment où les cours, ateliers et colloques sont tenus.

FOURNIS À TITRE GRACIEUX

La Section compte sur les services bénévoles de ses membres. Compte tenu de la difficulté à déterminer leur valeur juste, ces services fournis à titre gracieux ne sont pas constatés dans les présents états financiers.

RECOURS AUX ESTIMATIONS

La préparation des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus au Canada exige que la direction formule des estimations et des hypothèses ayant une incidence sur les actifs et les passifs inscrits aux états financiers, sur la divulgation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date de clôture, ainsi que sur le montant des recettes et dépenses comptabilisées au cours de l'année. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE

Les placements de trésorerie sont comptabilisés au coût, lequel est égal à la valeur du marché.

3. MODIFICATIONS DE LA CONVENTION COMPTABLE À VENIR

Le Conseil des normes comptables du Canada (CNC) a approuvé les nouvelles normes comptables pour les organismes sans but lucratif (OSBL) qui seront en vigueur à compter du 3 janvier 2012 ou après. Toutefois, une adoption plus rapide de ces normes est permise. Le CNC a établi les nouvelles normes comptables pour les OSBL en s'inspirant étroitement des normes actuelles de l'organisme (Partie V du

Manuel de comptabilité de l'ICCA), incorporant plusieurs normes comptables actuelles propres aux OSBL. Ces nouvelles normes pour les OSBL ont été publiées le 1^{er} décembre 2010 dans la Partie III du Manuel de l'ICCA. Les OSBL qui adoptent la Partie III du Manuel adoptent aussi les normes comptables pour les entreprises à capital fermé (NCECF; Partie II du Manuel de l'ICCA) dans la mesure où les normes comptables ne sont pas précisément abordées dans la Partie III.

3. MODIFICATIONS DE LA CONVENTION COMPTABLE À VENIR (suite)

Les OSBL ont l'option d'adopter les Normes internationales d'information financière (Partie I du Manuel de l'ICCA) comme mode de remplacement pour le cadre de présentation des renseignements financiers publiés dans les pages précédentes.

La direction de l'organisme évalue actuellement les répercussions de ces nouvelles normes sur ses états financiers.

4. ACTIFS NETS AFFECTÉS À L'INTERNE

Le 1^{er} octobre 2008, le conseil d'administration a approuvé une réserve administrative spéciale de 22 000 \$, en vigueur à compter de 2009, afin de couvrir deux ans de frais administratifs du cabinet The Willow Group, en cas de dissolution de la Section. Le 5 octobre 2011, le conseil d'administration a augmenté cette réserve à 35 000 \$.

5. OPÉRATIONS ENTRE ENTITÉS APPARENTÉES

La Société canadienne d'évaluation verse 20 % des cotisations des membres recouvrées aux sections locales. Ce montant est indiqué au titre des revenus, comme part des cotisations des membres attribuée à la Section. Les fonds à recevoir de la Société canadienne d'évaluation comprennent un montant de 2 783 \$ (2 793 \$ en 2011), en ce qui concerne ces opérations.

La Section de la Capitale nationale reçoit des paiements, pour les cotisations des membres de la Société canadienne d'évaluation, des personnes qui s'inscrivent aux cours et les transmet à la Société. En date du 30 juin 2012, il n'y avait aucune somme en souffrance devant être versée à la Société (0 \$ en 2011).

La Section de la Capitale nationale paie la Société canadienne d'évaluation pour l'aider à offrir certains cours. Des frais de 880 \$ (2 145 \$ en 2011) sont compris dans les dépenses liées aux cours, au Congrès et aux colloques. En date du 30 juin 2012, il n'y avait aucune somme en souffrance devant être versée à la Société (0 \$ en 2011).

6. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers de la Section de la Capitale nationale consistent en l'encaisse, les placements de trésorerie, les comptes débiteurs, les fonds à recevoir de la Société canadienne d'évaluation (ou à lui verser), les comptes créditeurs et les charges à payer. Les instruments financiers sont initialement consignés à leur juste valeur à la date de la transaction. Étant donné qu'il s'agit d'instruments financiers à court terme, la direction croit que les valeurs comptables sont approximativement équivalentes aux justes valeurs.

7. ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Un état des flux de trésorerie n'a pas été préparé, étant donné qu'il ne communiquerait pas de renseignements utiles supplémentaires.

8. GESTION DU CAPITAL

La Section considère que ses actifs nets préservés constituent son capital. Il s'agit généralement de la différence entre l'actif et le passif, telle qu'elle est indiquée dans le bilan. Il est question des actifs nets affectés à l'interne au montant de 35 000 \$ (22 000 \$ en 2011) et des actifs nets non affectés au montant de 38 386 \$ (25 812 \$ en 2011). Les actifs nets affectés à l'interne sont précisés à la note 4. Les actifs nets non affectés sont le solde cumulé des revenus qui excèdent les dépenses de la Section depuis sa création. En ce qui concerne la gestion du capital, la Section désire protéger sa capacité à poursuivre sa continuité d'exploitation afin de continuer à offrir ses services à ses membres.

9. RESPONSABILITÉ ÉVENTUELLE

L'organisme n'est pas titulaire d'une police d'assurance de responsabilité civile.

10. ENGAGEMENTS

La Section a des engagements de 12 600 \$ en vue de la prestation de services d'experts-conseils au cours de la prochaine année. De plus, la Section a des engagements d'environ 3 900 \$ pour assumer les frais hôteliers, de banquet et d'accueil au cours de la prochaine année.

11. CHIFFRES CORRESPONDANTS DES EXERCICES ANTÉRIEURS

Les chiffres correspondants des exercices antérieurs ont été vérifiés par un autre vérificateur. Certains des chiffres correspondants des exercices antérieurs ont été reclassifiés afin de se conformer à la présentation des états financiers actuels.

ÉBAUCHE